



Ce petit document est destiné à rendre pratiques les informations officielles que le Collège se doit de vous fournir pour respecter les prescrits légaux.

Si vous avez encore d'autres questions concernant la fin de cette année 2019-2020 ou le début de l'année 2020-2021, n'hésitez pas à en faire part au Collège.

1. Ma fille ou mon fils rentrera-t-il en classe avant le 30 juin ?

Actuellement, seuls les élèves de 2^{ème} et de 6^{ème} ont repris le chemin de l'école. Quelques élèves d'autres classes ont été convoqués par certains professeurs pour éclaircir la situation. Si vous n'avez pas reçu de convocation, votre enfant ne doit pas se présenter.

La majorité des élèves ne retrouvera donc le Collège qu'en septembre.

2. Comment se fera l'évaluation de ma fille ou mon fils ? Tout le monde va-t-il réussir ?

Comme le précise le Règlement des Etudes modifié, les professeurs qui composent le Conseil de classe tiendront compte du passé de l'élève, de son évolution, de ses travaux depuis septembre jusque mars, de son assiduité aux cours à distance depuis mars, de ses projets. Tout cela sera analysé avec attention et bienveillance. Le doute sera profitable à l'élève mais, en cas de réelle impossibilité d'octroyer la réussite de l'année, les professeurs prendront la décision qui sera la plus favorable à l'élève (redoublement ou réorientation).

3. J'ai déjà été contacté par le titulaire. C'est un échec d'office pour mon enfant ?

Non, certainement pas. Certains contacts ont été pris auprès des parents afin d'éclairer le Conseil de classe de juin sur des aspects de la scolarité du jeune qui n'étaient pas ou peu clairs (projets futurs, par exemple)

4. Mon enfant a laissé des affaires en classe le vendredi 13 mars, il faut qu'il les récupère. Comment faire ?

3 solutions s'offrent à vous. La première est de demander immédiatement un rendez-vous à l'éducateur de niveau par téléphone ou par mail (disponibles sur notre site) et un moment sera fixé. La deuxième est d'attendre la remise des bulletins où un membre du personnel vous accompagnera en classe. Certains parents seront aussi contactés par un éducateur en vue de revenir chercher les effets personnels laissés en classe.

5. Comment serai-je averti de la réussite ou non de mon enfant ?

a) les élèves de 1^{ère} ont tous réussi et passent en 2^{ème}, c'est la loi.

b) les parents des élèves de 4^{ème} et 5^{ème} seront prévenus par téléphone le mercredi 24 juin en fin de journée **en cas de problème** (redoublement ou réorientation)

c) les parents des élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} seront prévenus par téléphone le jeudi 25 juin en fin de journée **en cas de problème** (redoublement, réorientation ou examen de passage pour les 6^{ème}).

Merci donc aux parents de vérifier s'ils n'ont pas changé de numéro de téléphone, de vérifier que la messagerie peut recevoir des messages et de la consulter le cas échéant. Ne pas laisser les portables sur silencieux.

6. Le Collège m'a contacté car la réussite de l'année n'est pas acquise. Et le bulletin ?

Les bulletins des élèves en non-réussite complète (**et seulement ceux-là**) seront distribués par les titulaires accompagnés de professeurs le vendredi 26 juin, de 11h00 à 16h00. Le Collège autorisera 1 parent et l'élève à accéder, après régulation, à la salle de sport pour cette rencontre. Il sera demandé de rester bref.

Un éducateur vous interrogera sur la réinscription pour l'année 2020-2021.

7. Le Collège ne m'a pas contacté le 24 ou le 25 juin, est-ce normal ? Et le bulletin ?

Oui, c'est que la réussite de l'année est au rendez-vous, **avec ou sans travaux de vacances**. Les bulletins des élèves qui ont réussi, **avec ou sans travaux de vacances**, seront distribués le lundi 29 juin, de 10h00 à 16h00, sans possibilité de rencontrer les professeurs. Les membres du personnel préposés à la distribution n'auront même peut-être pas de charge enseignante. Le Collège autorisera 1 parent et l'élève à accéder, après régulation, sous le préau, pour la distribution. Un éducateur vous interrogera sur la réinscription pour l'année 2020-2021.

8. Si je ne suis pas d'accord avec la décision de redoublement ou de réorientation, ai-je un recours ?

Oui, comme chaque année, même en cette période de pandémie, une procédure de recours est prévue. Les dates et heures sont inscrites dans l'agenda du 3^{ème} trimestre actualisé ainsi que dans les informations de fin d'année.

9. Comment va se passer la rentrée de septembre ?

Il y a 2 hypothèses possibles:

- a) plus aucune mesure sanitaire particulière ne doit être prise et la rentrée se déroulera comme prévu dans les éphémérides et le document d'organisation de la rentrée;
- b) des mesures particulières doivent encore être prises. Dans ce cas, la consultation de notre site internet vous donnera des éclaircissements sur les adaptations éventuelles à l'organisation prévue.

10. J'ai entendu dire qu'il y avait du changement pour les livres ? Est-ce exact ?

Oui, à partir de septembre 2020, vous pourrez, **sans obligation**, vous adresser à la société Rent a Book, par voie électronique et, pour les parents qui le souhaitent, les livres seront livrés au Collège. Vous retrouverez toutes les informations utiles sur notre site (sous l'onglet Rentabook) ou par le folder d'informations encarté dans tous les bulletins de juin. Vous pourrez toujours fréquenter la librairie de votre choix si vous ne voulez pas passer par le système du Collège.

